

MODALITES D'INSCRIPTION ET PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE L'AIDE REGIONALE AUX ENTREPRISES NORMANDES CES 2018

Destinataires : entreprises normandes participant au CES 2018



Avant la mission

Phase 1 : étude de votre éligibilité

Avant toute chose, et afin de vous permettre de vous inscrire en connaissance de cause, nous vous demanderons de bien vouloir compléter les Annexes « Engagement de l'entreprise » et « Déclaration de minimis » que nous transmettrons à l'AD Normandie, qui étudiera votre éligibilité à la subvention régionale accordée pour cette opération, et vous ferons part de cette décision. Ces documents sont obligatoires.

Phase 2 : inscription

Vous complétez le bulletin d'inscription et le retournez à CCI International Normandie. La facturation sera ensuite émise selon les options choisies par le(s) prestataire(s). Le paiement intégral de la prestation actera votre inscription.

Phase 3 : logistique

Soit via le Pôle TES (pour les adhérents du Pôle qui le souhaitent), soit en direct avec l'agence de voyage partenaire de l'opération, avec l'appui de CCI International Normandie, soit par vos propres moyens, vous confirmez ou réglez les réservations de vols et de nuitées nécessaires.

Après la mission

Phase 4 : justificatifs de dépenses

Quelques jours après votre retour du CES 2018, nous vous demanderons de nous adresser avant le 26 janvier 2018 l'ensemble de vos justificatifs des dépenses éligibles (facture du Pôle TES, de CCI International Normandie, autre prestataire, de l'agence de voyage...), la fiche d'évaluation de l'opération dûment complétée, le RIB de votre société.

Pour connaître la liste des dépenses éligibles, nous vous invitons à vous référer au règlement Impulsion Export en PJ. Les factures présentées devront mentionner qu'elles sont acquittées.

En retour, nous vous ferons parvenir un tableau récapitulatif des dépenses validées par nos soins, pour validation de votre part (signature du dirigeant et cachet de la société).

Le montant de la subvention sera plafonné à un montant maximum de 50% de vos dépenses éligibles, dans la limite de l'enveloppe régionale allouée, et figurera dans ce tableau.

Phase 5 : versement de la subvention

Une fois le bilan général transmis à l'AD Normandie et validé, nous procéderons au versement de la subvention dans les plus brefs délais, dont le montant aura été mentionné dans le tableau récapitulatif des dépenses préalablement signé par vos soins.

Un courrier vous sera adressé en parallèle pour vous notifier ce versement, qui vous servira de justificatif pour les prochaines déclarations de *minimis* que vous pourriez avoir à remplir dans le futur.

L'équipe CCI International Normandie est à votre disposition pour toute question relative à l'aide régionale.

Pour cela, contactez : Catherine BULAN - 02 35 55 26 75 ou Guillaume BIGOT - 02 35 11 25 08